



Renouvellement

Projet Éducatif Territorial (P.E.D.T) de

MALZÉVILLE

Durée de validité du P.E.D.T :

2021/2022
2022/2023
2023/2024

Option Plan mercredi

Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet :	
Nom et prénom de l' élu de référence	Gaëlle RIBY CUNISSE
Fonction	Adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse
Adresse	11 rue du Général de Gaulle 54200 MALZÉVILLE
Adresse électronique	ecoles@malzeville.fr

Coordination du projet assurée par :	
Nom et prénom du responsable pédagogique	Sophie BARZIN
Fonction	Coordinatrice du pôle scolaire
Adresse	11 rue du Général de Gaulle 54200 MALZÉVILLE
Téléphone	03.83.29.92.32
Adresse électronique	Sophie.barzin@malzeville.fr

Sommaire

1. LE TERRITOIRE	3
2. LES MODALITES D'ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES	10
3. ELABORATION ET MIS EN ŒUVRE DU P.E.D.T.....	11
4. LE PERISCOLAIRE HORS MERCREDI SUR LE TERRITOIRE	12
5. ORGANISATION DE LA JOURNEE DU MERCREDI SUR LE TERRITOIRE.....	19
6. CADRE JURIDIQUE DU TEMPS D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	24
7. PROCEDURE DE SIGNATURE.....	25
8. CONTACTS	25

Le PEDT se décline à partir :

- **d'une ambition** : participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant.
- **d'une méthode** : proposer, suivre et évaluer des activités à partir des objectifs éducatifs définis en concertation avec les élus, la communauté éducative, les familles, les équipes d'animation.
- **d'un principe** : accueillir l'enfant sur un temps périscolaire en proposant des activités variées, en articulation avec le temps scolaire.

1. Le territoire

1.1 Le territoire concerné

Commune	Nombre d'habitants
- Malzéville	8 392 au 1 ^{er} janvier 2021

Date à laquelle les éventuelles dérogations à l'organisation scolaire ont été accordées : 12/04/2018
retour à la semaine scolaire de 4 jours avec modification des horaires d'école.

	Nombre d'enfants concernés scolarisés
Niveau maternel (moins de 3 ans)	0
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	226
Niveau élémentaire :	417
Niveau secondaire :	522 (collège Paul Verlaine de Malzéville)

	Nombre d'établissements scolaires concernés
École(s) maternelle(s)	3
École(s) élémentaire(s)	3

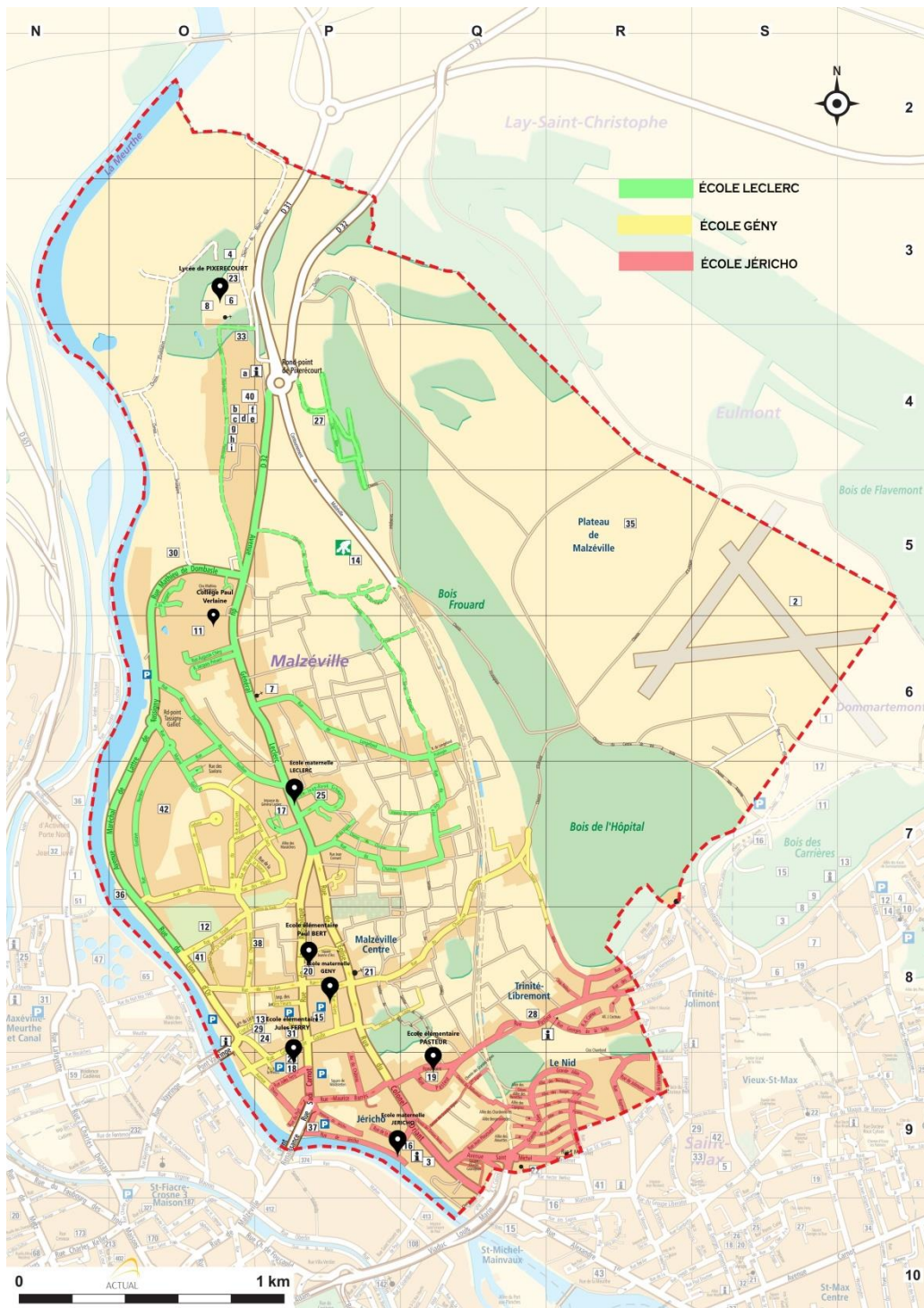
Effectifs écoles maternelles et élémentaires septembre 2021

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Seuil Bas	Total
ELEM. Jules-Ferry	0	0	0	0	27	21	35	33	29	0	145
ELEM. Pasteur	0	0	0	0	30	26	19	19	28	0	122
ELEM. Paul-Bert	0	0	0	0	29	33	33	27	28	0	150
MAT. Gény	0	39	29	30	0	0	0	0	0	0	98
MAT. Jérico	0	23	22	17	0	0	0	0	0	0	62
MAT. Leclerc	0	24	19	23	0	0	0	0	0	0	66
TOTAL	0	86	70	70	86	80	87	79	85		643

Organisation en **regroupement scolaire** ?

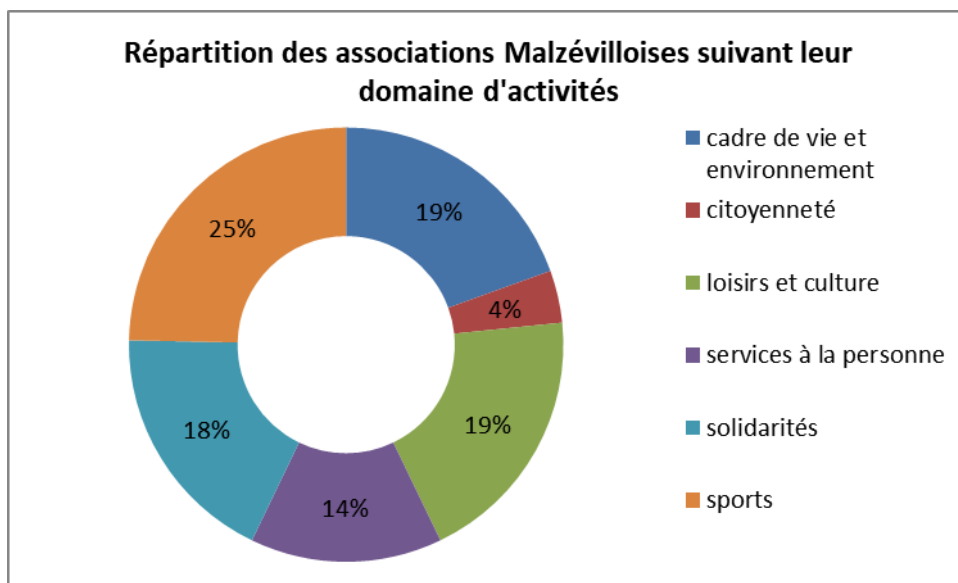
Non

Les écoles élémentaire Pasteur et maternelle Jérico relèvent d'un secteur Quartier Politique de la Ville.



1.2 Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

Les associations proposent de nombreuses activités sur le temps de loisir des enfants. Ces activités se déroulent les soirs, les mercredis et les samedis.



Certaines associations œuvrent dans plusieurs domaines, néanmoins pour constituer cette répartition, a été retenu uniquement le domaine d'activité principal. Le tissu associatif comporte 77 associations dont 19 œuvrent dans le domaine du sport, 15 dans des loisirs et de la culture, 15 dans le domaine du cadre de vie et de l'environnement et enfin 14 autour des solidarités.

MASC

Le siège de l'association est au 2^{ème} étage de l'école Paul Bert.

Ses activités se déroulent sur les 3 écoles élémentaires ainsi qu'au gymnase et à la Douëra

Cette association propose de nombreuses activités sportives et culturelles sur le territoire : Badminton, danse moderne, judo, tennis de table, guitare, langues : anglais, Italien, théâtre, couture, Gymnastique Volontaire, Gym Douce, Yoga, Self Défense, Break dance, Aïkido

- 420 adhérents dont 147 enfants.
- 15 entre 2 et 5 ans
- 132 entre 6 et 11 ans

APEM

C'est l'association d'éducation à la musique. Elle propose des cours individuels et collectifs dans les locaux de La Douëra, à l'école Pasteur à Malzéville ainsi que dans d'autres communes voisines.

- 300 élèves au total (dont 45 habitent Malzéville)
- 34 élèves prenant des cours à Malzéville
- 118 élèves de 6 à 11 ans (dont 25 prennent leurs cours à Malzéville)

Les activités enseignées sont les suivantes : solfège, éveil musical, piano, guitare, guitare électrique, saxophone, flûte traversière, clarinette, mandoline, violon, violoncelle, harpe, trompette, accordéon, batterie

Musiques d'ensemble : ensemble à cordes, ensemble de musique celtique, ensemble de vents, groupe de musique actuelle, orchestre, chorale, ensemble de percussion

Bibliothèque Pour Tous

La Bibliothèque se trouve au rez-de-chaussée de La Douëra.

- 156 adhérents dont 44 adultes et 112 enfants.

La ville de Malzéville finance l'inscription des enfants et des jeunes à cette bibliothèque locale par un forfait lecture de 15 € par enfant inscrit.

Comme toutes les bibliothèques, celle-ci a "perdu" des lecteurs en raison de la crise sanitaire depuis mars 2020.

Les associations spécialisées

Plusieurs clubs sportifs et associations culturelles sont présents sur la commune. Ces associations enrichissent le tissu associatif local avec de nombreuses activités spécialisées : danses, relaxation, karaté, tennis, football, patrimoine, solidarité, histoire locale, vélo...

CASABLOC

Casabloc - Terre de grimpe : Salle d'escalade privée sur Malzéville comportant des voies pour tous les niveaux ainsi que des blocs.

Le Centre Social St-Michel Jéricho, est installé dans les locaux de l'Espace Champlain dont la gestion est confiée au SIVU.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique St-Michel Jéricho (St Max- Malzéville) a confié, en lien avec la CAF 54, à la Fédération Léo Lagrange l'animation d'un Centre Social situé sur le territoire de St Max au cœur d'un quartier prioritaire politique de la ville (QPV). En liaison étroite avec l'Association des Utilisateurs du Centre Social, les animateurs du Centre Social et de l'AUCS, accompagnent et favorisent les projets des habitants. Ils ont vocation à mettre en œuvre un programme d'activités éducatives pour tous. Deux adultes relais, l'un recruté par le SIVU et le deuxième par l'AUCS en qualité de conseiller numérique, sont présents pour accompagner les habitants du quartier.

Le Gymnase Jo Schlessler : une grande salle, une salle de danse, un dojo et les espaces extérieurs

La Douëra : 5 salles de réunion, 1 petite salle d'activité, 2 salles de bibliothèque, une petite salle musique

La Salle polyvalente : 1 grande salle, 1 salle plus petite

La Restauration Gény : 3 salles sur 3 niveaux capacité d'accueil de 320 enfants en 2 services

La restauration Odinet : 1 grande salle avec cuisine accueil de 200 enfants en 2 services

Les locaux associatifs au 2^{ème} étage de l'école Paul Bert : 2 appartements soit 6 salles d'activités mais pour maximum 38 personnes occupés également par le service animation périscolaire de l'école Paul Bert.

Le Tennis Club : 2 terrains de tennis couverts, 1 extérieur

Mise à disposition de mètres carrés sociaux par le bailleur BATIGERE : appartements ou studios dans les quartiers des Balcons de Velchée et de St Michel-Jéricho, l'un occupé par l'activité ANIMADOS, local T1 appelé le « Point Jeune », le second occupé par le service périscolaire des enfants de l'école JERICO pour y assurer la restauration et les temps d'animation du matin et du soir.

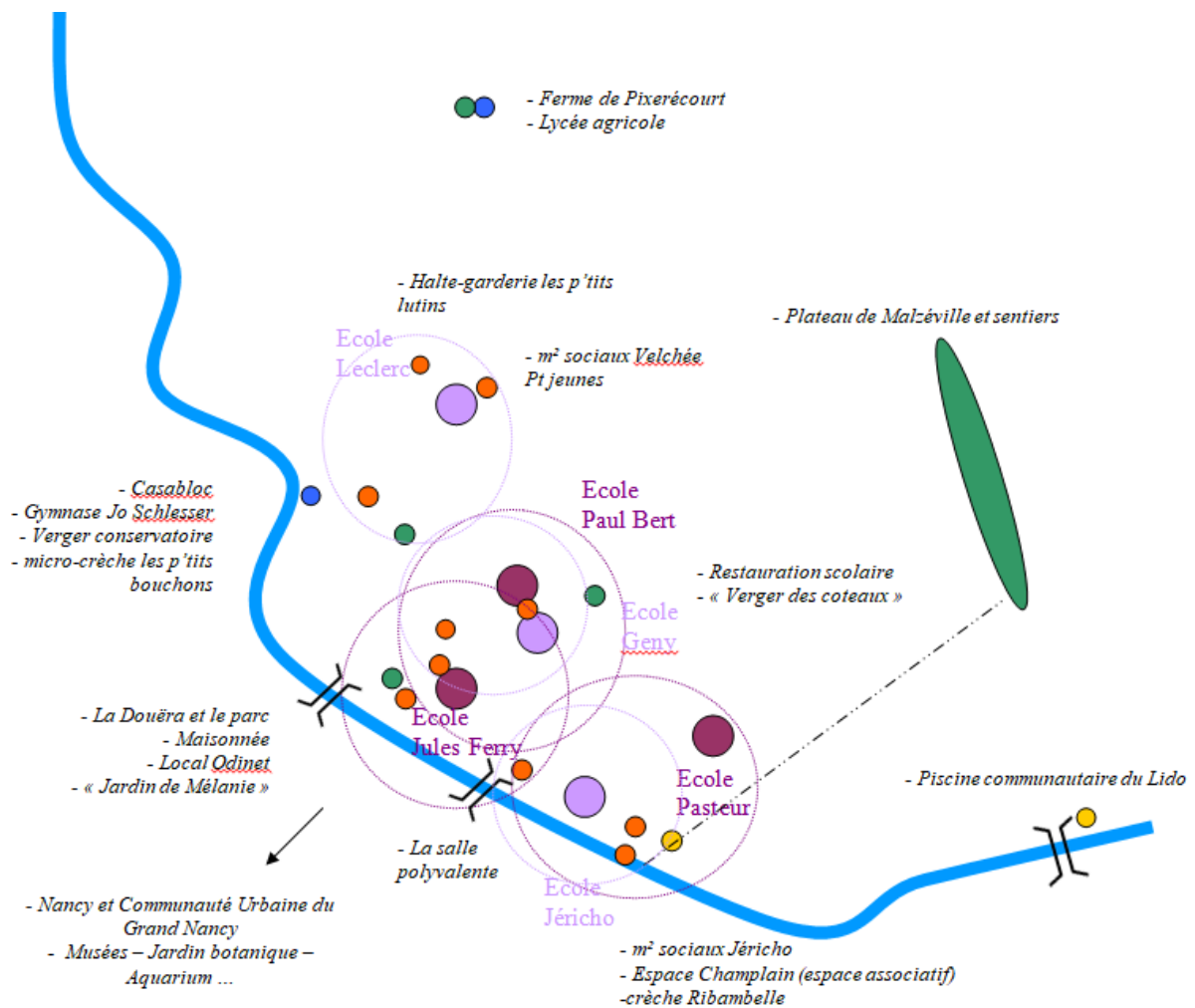
Le lycée agricole, la ferme de Pixérécourt et le Cercle Hippique : Le lycée de Pixérécourt est un partenaire local précieux.

La Ferme est une opportunité qui laisse de la place à des actions éducatives tout comme le Cercle Hippique.

La commune s'est associée au lycée notamment pour l'organisation de la transhumance des moutons dans la ville.

Les étudiants interviennent dans le cadre de leur cursus dans les écoles pour mettre en pratique leurs apprentissages (notamment dans le cadre des Projets individuels culturels)

L'espace Champlain (structure intercommunale SIVU) : 1 salle informatique, 4 salles d'activités



La halte-garderie parentale « Les p'tits lutins », située aux Balcons de velchée, accueille les enfants de 10 semaines à 4 ans avec une volonté d'éveil habilitée quotidiennement à recevoir 20 enfants.

La Crèche « la Ribambelle » située sur le territoire de St Max au sein de l'Espace Champlain du SIVU, elle accueille des enfants de 0 à 6 ans habilitée à recevoir quotidiennement 16 enfants.

La micro-crèche «les P'tits Bouchons» disposant de 10 places d'accueil.

Une vingtaine d'assistantes maternelles privées et agréées PMI sont également référencées sur le territoire de Malzéville. Soit un accueil potentiel d'environ 60 enfants.

Une Crèche municipale « Le château des diabolins »

La structure dispose de 40 places à ce jour pour 10 assistantes maternelles et le service est assuré de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi sauf les semaines 31, 32 et 52.

La crèche familiale municipale de Malzéville assure la prise en charge des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. L'accueil s'organise au domicile des assistantes maternelles qui ont fait l'objet d'un agrément du Conseil Départemental. Elles sont accompagnées au quotidien par la directrice de l'établissement, par l'éducatrice de jeunes enfants et par un médecin pédiatre sur demande. Les locaux de la crèche sont situés à la Douëra au RDC du bâtiment, dans ceux-ci ont lieu chaque semaine des ateliers éducatifs animés par l'EJE et proposés aux assistantes maternelles de la crèche et les enfants confiés.

L'animation jeunesse de la ville

Un animateur intervient sur le territoire pour les plus de 11 ans. Les activités « d'ANIMADOS » proposées visent à :

- Initier les jeunes à des pratiques artistiques,
- Développer des liens avec les jeunes, prévention contre toutes les discriminations
- Soutenir la parentalité,
- Favoriser la mixité (sociale, fille/garçon et secteurs de la ville),
- Mobiliser les publics vers les différentes offres d'animations (chantiers contrepartie), dispositifs existants (le pass'jeune, le pass'sports culture, départs en vacances) et les structures locales (associations, missions locales, équipe de prévention, centre social),
- Prévention de la délinquance.

Les espaces naturels et parcs de la commune de Malzéville comme le parc de la Douëra, le jardin de Mélanie (jardins partagés), les bords de Meurthe aménagés, le plateau de Malzéville avec ses espaces diversifiés : forêts, vergers, jardins et de verdure.

Le Potager pédagogique

Aussi appelé « Le Jardin de Mélanie », ce potager constitue un outil utilisé par l'animation des mercredis éducatifs de la Ligue de l'enseignement, par les écoles et par la halte-garderie. Il permet de soutenir l'action des partenaires éducatifs dans le domaine de l'initiation à la santé et à l'environnement.

Le Projet « Cultiver son jardin » concerne également des



adultes à qui une parcelle de jardin est proposée pour cultiver. Ce projet rentre également dans le cadre de la politique Santé du PNNS. La Métropole du Grand Nancy participe et/ou contribue à la réalisation de ce projet. Des composteurs y sont installés pour les jardiniers, financés par la métropole du Grand Nancy et la ville. Des ateliers animés par la métropole y sont également proposés.



Le « verger des coteaux » est un moyen de découvrir la biodiversité à travers des activités en pleine nature (table d'orientation, panneaux d'activités, fiches de terrain). Les acteurs locaux peuvent s'en saisir tout au long de l'année. Ce projet à destination des scolaires, des parents et des centres d'animation doit permettre de mettre l'accent sur la complémentarité entre les différents acteurs éducatifs du territoire.

2.1 Freins et leviers liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT

La ville dispose actuellement d'équipements adaptés dans les écoles pour les accueils périscolaires et extrascolaires. Ces aménagements restent des espaces qui ont été adaptés progressivement au fur et à mesure des évolutions qualitatives et quantitatives de l'accueil et montrent parfois leurs limites (occupation des locaux scolaires toute l'année rendant les chantiers des ménages de vacances difficiles, capacité limitée dans les salles de sieste et surtout locaux vieillissant, passoires thermiques, non accessibles aux personnes à mobilité réduite pour le site d'animation Jules Ferry).

Un nouvel équipement adapté destiné à renforcer l'accueil des enfants est en cours de projection. Ce nouveau bâtiment se trouvera en cœur de ville adossé au Parc de la Douëra (parc public), à proximité immédiate de la mairie, et des deux pôles principaux de restauration. Il permettra d'y accueillir le site d'animation de l'école Jules Ferry ainsi que les ASLH (maternelles et élémentaires) des mercredis et des vacances.

L'augmentation régulière des fréquentations des services dédiés à l'enfance et nos modalités d'inscription et de désinscription aux services périscolaires et extrascolaires très souples, croisés à l'aire du numérique touchant particulièrement les jeunes parents, ont donné naissance à une plate-forme dématérialisée, le « Portail Famille », portail interactif facilitant les adaptations quotidiennes des besoins des parents (accessible à tout moment depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, permettant des réservations et annulations à une activité jusqu'au matin même).

Le décret n° 2013-707 du 2 août relatif au projet éducatif territoriale prévoit dans son premier article que :

« Le projet éducatif territorial dans le cadre duquel peuvent être organisées, en application de l'article L.551-1 du code de l'éducation, des activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, est élaboré conjointement, par la commune siège de ces écoles, ou l'établissement public de coopération intercommunale lorsque les dépenses de fonctionnement des écoles lui ont été transférées, par les services de l'Etat et les autres partenaires locaux, notamment associatifs ou autres collectivités territoriales ».

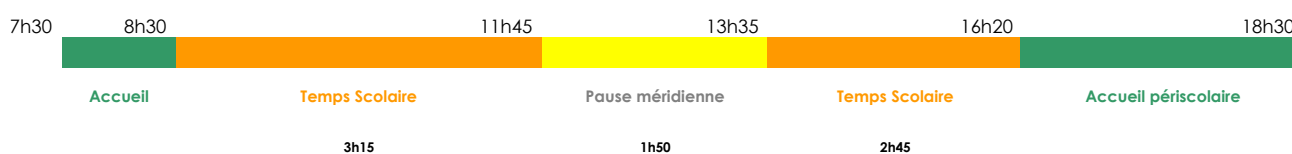
2. Les modalités d'organisation des rythmes scolaires

Cadre dérogatoire comprenant 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

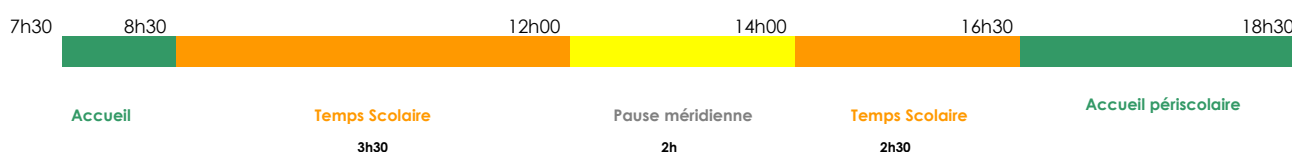
La ville a fait le choix depuis la rentrée de septembre 2018 du regroupement du temps scolaire sur 4 jours limité à 24 heures hebdomadaires (pas plus de 6 heures par jour et 3h30 par demi-journée).

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

En Maternelle



En Élémentaire



Les activités pédagogiques complémentaires (APC) ont lieu majoritairement en fin de journée, après l'école. Ces activités font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. **Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous** et nécessitent l'accord des parents concernés.

3. Elaboration et mis en œuvre du P.E.D.T

3.1 Modalités de pilotage

Composition de la structure de pilotage		
Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires
- DDETS ex DDCS - Caf - DSDEN	- Ligue de l'enseignement 54 - associations présentes sur la commune	- parents d'élèves - bénévoles - directeurs des écoles maternelles et élémentaires

Le comité de pilotage se réunit annuellement.

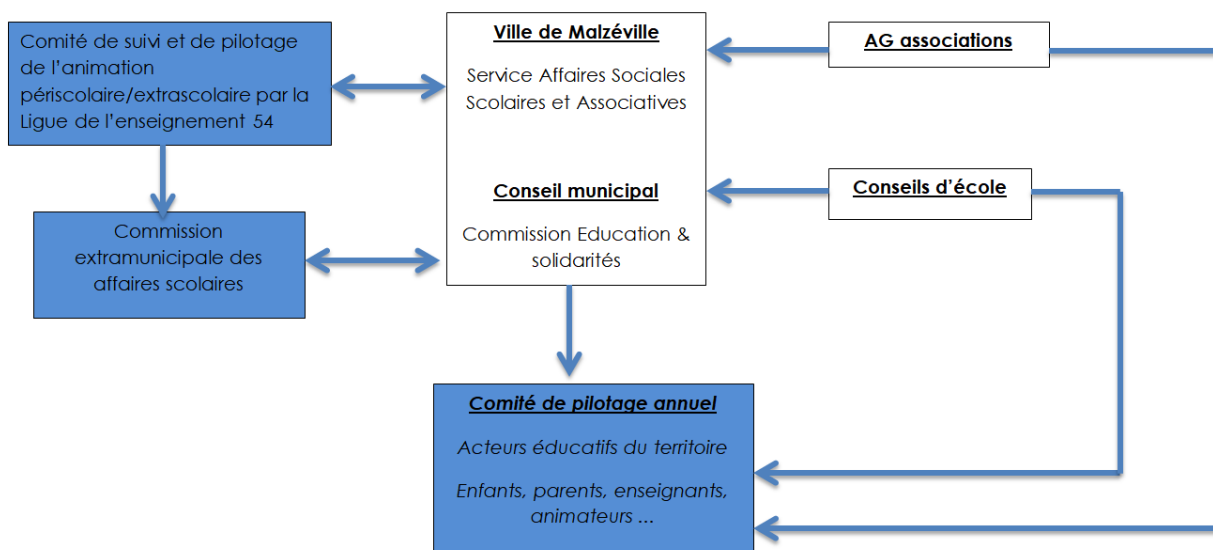
3.2 Association des familles à l'élaboration du PEDT

Une commission extramunicipale des affaires scolaires a été créée en conseil municipal du 17 décembre 2020 permettant d'associer les différents acteurs éducatifs de la commune - personnel enseignant et de direction, élu-es, parents d'élèves malzévillois, ... - à la réflexion et à la mise en œuvre des politiques publiques d'éducation et de jeunesse de la commune.

Les objectifs du PEDT sont partagés dans cette instance.

Le cycle de pilotage s'appuie sur les différentes instances déjà existantes sur le territoire.

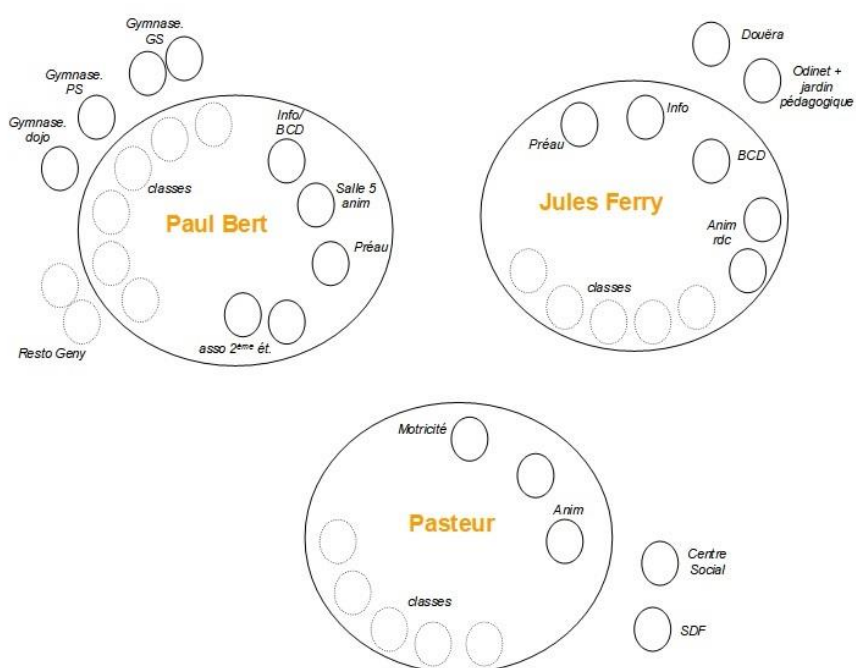
Les flèches indiquent la circulation de l'information.

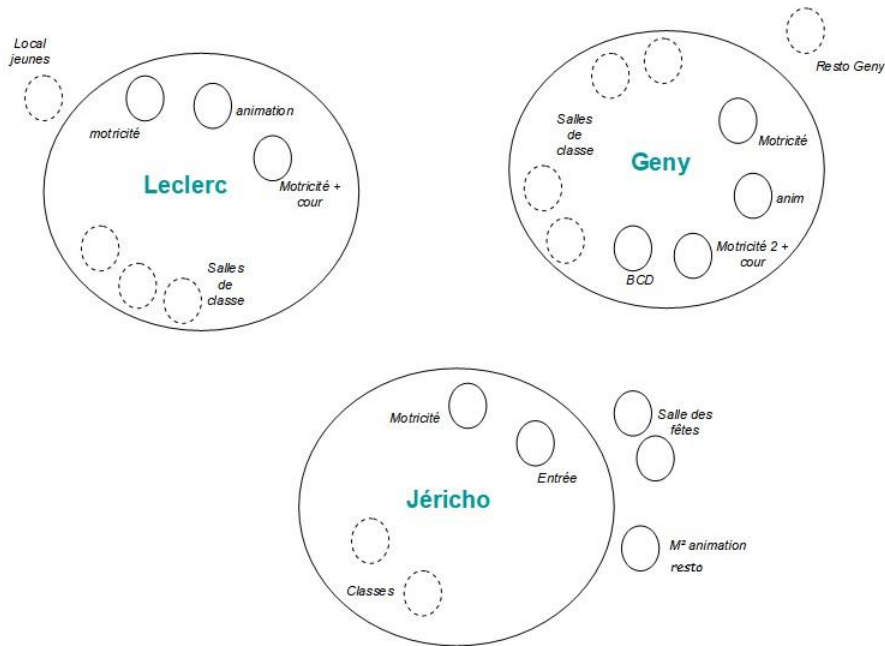


4. Le périscolaire HORS MERCREDI sur le territoire

4.1 Locaux

Les locaux disponibles pour la mise en place des activités sont des locaux scolaires et infrastructures à proximité





Les enfants ont accès à l'ensemble de ces locaux (hors salles de classe).

Il existe des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (créneaux horaires, restrictions, clés détenues etc.)

4.2 Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires

Objectif 1 : Contribuer à l'épanouissement et bien-être des enfants et des jeunes en permettant l'accès de tous aux différentes activités,

Objectif 2 : Éduquer les enfants et les jeunes à la citoyenneté, à la prise de responsabilité, à la santé et à l'environnement,

Objectif 3 : Soutenir les parents dans l'acte éducatif et permettre leur implication dans les projets locaux.

Effets attendus :

- Renforcer l'articulation des besoins des enfants entre les écoles et l'accompagnement scolaire organisé par la ville tout en consolidant la fonction parentale.
- Créer un lien plus fort entre les écoles élémentaires et les actions éducatives « d'ANIMADOS » pour faciliter et fluidifier la connaissance de l'offre éducative et ludique auprès des enfants tout en garantissant mieux le lien avec les préadolescents de la commune,
- Garantir une offre d'accueil qualitative pour les parents les mercredis tout en offrant aux enfants une palette diversifiée de contenus d'éveil éducatif en articulation et en cohérence avec les différents temps de l'enfant organisés par la ville,
- Mettre en articulation les espaces participatifs comme le Conseil Municipal d'Enfants et le Conseil Junior pour améliorer les dispositifs et donner du sens partagé avec enfants et professionnels.

Activités proposées

- Restauration scolaire les jours d'école,
- Animation périscolaire les matins et soir des jours d'école,
- Accueil de loisirs pendant les vacances (sauf celles de décembre/janvier)
- C.L.A.S (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) les mercredis matins de 9h à 12h même pendant les vacances (1er mercredi des petites vacances). Il aura lieu le mercredi matin en lieu et place du temps libéré par le passage de la semaine à 4 jours. Ce temps matinal a été repéré par les enseignants comme particulièrement propice aux apprentissages et à la concentration. Cet accueil inclue une aide à la scolarité (devoirs) mais aussi l'exploration et la pratique d'activités comme le théâtre, le sport ou encore la tenue d'un café philosophique. Pour répondre à un besoin évident de régularité, ces temps ont lieu aussi pendant les vacances scolaires (une fois pendant les petites vacances sauf celles de décembre/janvier et la dernière semaine d'Août).

Description des thématiques d'activités retenues

- Activités physiques et sportives,
- Activités artistiques et culturelles
- Activités scientifiques et techniques
- Ateliers lecture, écriture
- Atelier de langues
- Jeux collectifs ou extérieurs
- Citoyenneté et développement durable
- Informatique
- Autres activités ludiques
- Aide aux leçons – dispositif CLAS pour les écoles Paul Bert et Jules Ferry, organisé les mercredis matins par la commune, et organisé par le centre social les soirs pour l'école Pasteur + temps d'étude surveillée certains soirs de la semaine sur les écoles élémentaires.
- Jeux calmes, repos, détente.

4.3 Articulation des activités périscolaires avec le projet d'école

Partage des règles de vie sur l'école pendant le temps scolaire et le temps périscolaire. Certaines activités proposées sur les temps périscolaires notamment sont en lien avec le projet d'école, par exemples, l'école Paul Bert et le site d'animation partagent depuis plusieurs mois un projet autour du jardin, le site d'animation JERICHO participe aux olympiades de l'école JERICHO. A l'école Jules Ferry, l'animation et l'école partagent un projet autour du vélo avec des ateliers auxquels les animateurs participent. Le projet de réaménagement de la cour de l'école Jules Ferry "Pour faire cour" est aussi un exemple de continuité entre le projet d'école et celui du site d'animation. Les parents d'élèves, les enfants, l'école, et l'animation périscolaire sont impliqué dans ce projet qui a démarré en 2019.

4.4 Intervenants extérieurs

Bénévoles

Associations dont :

Association complémentaire de l'enseignement public agréée au niveau national ou local

Association Jeunesse éducation populaire.

4.5 Formation

La ligue de l'Enseignement, prestataire gestionnaire des activités périscolaires et extrascolaires,

propose à ses animateurs des formations :

- Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD)
- Diplômante, professionnelle (BPJEPS, CPJEPS, DEJEPS...)
- Qualifiante (CQP AP « Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Périscolaire »), continue,

La Ligue de l'enseignement est organisateur et formateur du « CQP animateur périscolaire ». Ce CQP est un diplôme de niveau V (CAP/BEP) créé par la branche professionnelle de l'animation, dans le but de qualifier et professionnaliser les animateurs périscolaires et de loisirs (le BAFA n'étant pas un diplôme professionnel). Il se prépare par une formation en alternance de 417 heures (200 heures en entreprise et 217 heures en formation) qui s'étale sur environ une année. Cette qualification peut en outre constituer une première étape vers d'autres diplômes professionnels puisque le CQP donne une équivalence à certains modules du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sport), diplôme d'État de niveau IV.

Un des objectifs de ces formations est de permettre à l'animateur de prendre de la hauteur, d'entamer une réflexion sur sa pratique éducative.

Déclinaison pédagogique dans les accueils périscolaires de Malzéville :

- Favoriser les échanges de pratiques entre les différents sites
- Assurer le suivi des animateurs pendant leur formation
- Proposer des formations aux équipes
- Favoriser les échanges d'informations et d'expériences au sein de l'équipe
- Favoriser les échanges de compétences
- Développer une communication en interne sur le fonctionnement de manière formelle et informelle

Modules de formation interne de notre prestataire : 20pers/an en moyenne

Formation professionnelle (CQP, BPJEPS, DEJEPS...) 5pers/an en moyenne.

La ligue de l'Enseignement propose des temps de formation continue sous différentes formes, dans le but de :

- Améliorer la connaissance de l'enfant, renforcer la qualité des animations et le développement de projets d'animations ancrés dans le territoire (formation organisées par la Ligue⁵⁴ ou par le plan de formation régional de la DDETS),
- Accompagner la capacité des animateurs à gérer les situations pédagogiques en meilleure autonomie et responsabilité,
- Mieux exploiter les compétences spécifiques de chacun et leur permettre de les développer,
- Découvrir les outils spécifiques de la Ligue de l'enseignement en bénéficiant des opportunités de formation départementales et nationales.

4.6 Accueil des publics particuliers sur le temps périscolaire

Enfants en situation de handicap

La loi handicap du 11 février 2005 demande aux communes de rendre accessibles aux personnes handicapées, les établissements recevant du public.

L'école Pasteur notamment a été équipée afin de garantir l'accessibilité des enfants handicapés scolarisés sur la commune dans le respect de la réglementation en vigueur relative à l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Tous les enfants scolarisés peuvent être accueillis dans le cadre des Accueils de loisirs sans hébergement.

La Ville de Malzéville veille à adapter au mieux son intervention et l'accueil proposé lorsqu'un enfant est temporairement ou de manière permanente en situation de handicap. Tout accueil d'un enfant avec des besoins différents peut faire l'objet d'une concertation individuelle à la demande des parents.

A ce jour, la ville de Malzéville n'accueille actuellement pas d'enfants en situation de handicap physique de manière permanente, uniquement des situations de handicap temporaires (bras en écharpe, enfant en béquilles ou en fauteuil roulant pour ne pas poser le pied à terre...). Des aménagements de services de restauration ou de salles d'activité peuvent être envisagés dès lors qu'un enfant porteur de handicap physique est accueilli (trajet école restauration trop important, classe à l'étage...)

Par ailleurs, la commune disposant sur son territoire d'un dispositif ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire), des enfants porteurs de handicap cognitifs et notamment troubles du langage, sont amenés à fréquenter nos accueils périscolaires et notamment la restauration. Leur accueil est bien évidemment possible et se fait dans les meilleures conditions possibles compte tenu des moyens à disposition.

Néanmoins, l'évaluation du précédent PEDT a permis de mettre en exergue certaines difficultés.

1. Les animateurs sont de plus en plus en demandes concernant la gestion des enfants à particularités : hyperactivité, difficulté de concentration, sensible aux bruits/collectifs... Il s'agit d'un public de plus en plus présent sur les accueils et un accompagnement mal adapté peut vite mettre en difficultés la gestion du groupe ainsi que l'enfant concerné. L'offre de formation semble encore trop faible sur ce sujet et doit évoluer pour répondre à cette demande.
2. A ce jour sur Malzéville, aucun enfant ne bénéficie d'un accompagnement AESH sur les temps périscolaires, les crédits d'heures sont attribués exclusivement au temps scolaire. Malheureusement, l'animateur dédié à ce type d'accompagnement ne peut répondre aux besoins de tous les enfants s'il y en a plusieurs et n'a pas toujours la formation adéquate. Il serait donc indispensable rapidement de travailler ce point avec l'inspection académique afin de la sensibiliser à cette problématique pour que le crédit d'heures attribué par la MDPH soit partagé raisonnablement entre le temps scolaire et périscolaire.

Relations envisagées avec l'équipe enseignante, la famille pour les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil Individualisé)

La mise en place d'un PAI fait l'objet d'une rencontre entre les différents intervenants éducatifs (équipe enseignante, animateurs, prestataire en charge de la restauration, service scolaire de la mairie), les parents et le médecin scolaire afin de préciser la pathologie, les effets qui peuvent être observés sur les temps scolaires et périscolaires et les conduites à tenir.

Enfants de moins de 6 ans

Pour les enfants de deux et trois ans la sieste à lieu sur le temps scolaire en période scolaire. Le temps de sieste lors des activités des mercredis et des accueils de loisirs pendant les vacances est maintenu à l'identique.

Moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans :

- Ecoute des enfants,
- Mise en place de plusieurs activités courtes pour que les enfants choisissent en fonction de leurs envies et état de fatigue.
- Pause régulières pour boire un verre d'eau, passer aux toilettes.
- Temps récréatif avant le repas.
- Temps calme ou sieste après le repas – réveil échelonné

Transition entre les différents temps de la journée pour ce public :

Le projet pédagogique tient compte des besoins de l'enfant et ses objectifs sont adaptés aux différents temps d'accueil proposés. Ainsi, la journée-type de l'accueil périscolaire ou extrascolaire

est organisée en fonction des besoins psychoaffectifs et physiques des enfants, tenant compte de l'alternance entre les temps de loisirs (périscolaire) et les temps d'apprentissage (école).

4.7 Modalités diverses

Modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT :

Au travers de diverses instances :

Le conseil d'école, pour chaque école, il est composé de la directrice, de l'ensemble des enseignants de l'école, du Maire, de l'adjointe déléguée à l'Education et à la Jeunesse, de représentants élus des parents d'élèves. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Le conseil d'école est associé, donne tous avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école)

La commission extramunicipale des affaires scolaires composée des membres de la commission municipale Education et Solidarités, des représentants du prestataire de service des accueils périscolaires, de parents d'élèves, des directrices des écoles maternelles et élémentaires de la commune et de toute personne susceptible d'amener un éclairage professionnel complémentaire et ponctuel. C'est le maillon intermédiaire entre le pilotage politique et le pilotage opérationnel et technique. Cette instance permet notamment d'associer les familles à la définition des projets qui concernent directement leurs enfants et de prendre en compte les avis et les propositions qu'ils émettent en tant qu'usagers de ce service. La commission se réunit au minimum 2 fois dans l'année scolaire, prioritairement une fois au cours du premier trimestre et une seconde fois au cours du dernier trimestre.

Le comité de pilotage du Centre Social est le comité de concertation du Centre Social Saint-Michel Jérico, constitué entre les financeurs (CAF, SIVU des communes de Saint-Max et Malzéville, Conseil Départemental), gestionnaire et utilisateurs, se réunit pour partager bilan et évaluation de la période écoulée et étudier la pertinence des orientations retenues au regard des enjeux sociaux actuels et futurs de la zone d'intervention.

Modes d'inscription aux activités proposées et raisons ayant conduit à ce choix

- pour les accueils de loisirs pendant les vacances : Inscription à la journée avec repas pour permettre de répondre aux besoins des familles qui peuvent fluctuer sur une même semaine, annulations et réservations possibles jusqu'à la veille midi
- Pour les accueils de loisirs des mercredis : inscription à la journée avec ou sans repas ou inscription à la demie journée, annulations et réservations possibles jusqu'à la veille midi
- Pour les activités restauration et animation périscolaire : inscription en fonction des besoins, annulations et réservations possibles jusqu'au matin même
- Pour l'activité CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) : inscription annuelle, forme d'engagement des familles dans ce dispositif

La contribution financière des familles pour les différents temps périscolaires est calculée en fonction des revenus des familles (Cf. grille tarifaire annexée).

4.8 Evaluation du PEDT

Moyens alloués à l'équipe pédagogique du périscolaire pour organiser et évaluer l'accueil

Budget annuel pour l'achat de matériel pédagogique et goûters.

Les organes de suivi Comités techniques et pilotage sont l'occasion de partager sur l'efficacité du projet et sur son fonctionnement. Les modalités d'évaluation des différentes thématiques sont les suivantes :

→ Évaluation quantitative :

Nombre d'enfant inscrits/nombre d'activités proposées :

Évolution des inscriptions

Assiduité des participants

Les informations relatives à ces trois points seront collectées par la directrice et coordinatrice de l'accueil périscolaire et soumises au comité technique.

→ Évaluation Qualitative

Diversité des activités proposées / Satisfaction des enfants : questionnaires distribués par les intervenants et collectés par l'accueil périscolaire (voir annexe)

Satisfaction des parents : questionnaires distribués et collectés par l'accueil périscolaire

Ressenti des intervenants : organisation de réunion bilan avec les intervenants à la fin de leur cycle.

→ Effet sur le comportement des enfants

Accessibilité des activités : point sur les inscriptions à chaque cycle

Évaluation du projet

Périodicité de l'évaluation (Obligatoire pour le renouvellement) : annuelle

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés)

Taux de fréquentation des services

Taux de satisfaction des familles : facteurs organisationnels (horaires, communication, adaptation des services) et contenus éducatifs

Décret du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial :

« Article 3

L'évaluation de l'expérimentation prévue au 1 de l'article 2 fait l'objet, six mois avant son terme, d'un rapport réalisé par le comité de pilotage mentionné à l'article L.551-1 du code de l'éducation réunissant l'ensemble des partenaires du projet éducatif territorial signataires de la convention mentionnée au 1 de l'article 1^{er} et transmis au préfet de département et au recteur d'académie(...) »

5. Organisation de la journée du mercredi sur le territoire

De quelle façon le PEDT s'inscrit-il dans la charte « Plan Mercredi »

L'organisation du mercredi est-elle confiée ou menée en partenariat avec d'autres organisateurs d'ACM déclarés ?

Organisation confiée à la Ligue de l'enseignement 54 pour les années 2018, 2019 et 2020, organisateur des activités périscolaires et extrascolaires de la ville dans le cadre du Marché public relatif à l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des actions éducatives périscolaires, extrascolaires et en direction du public préadolescent et adolescent.

Nom de la (des) structure(s) organisatrice(s):
Ligue de l'enseignement Fédération des Œuvres Laiques 54
49 rue Isabey 54 000 NANCY

HORAIRES

7h30-18h30 avec possibilité d'inscription à la journée avec ou sans repas, ou en demie journée sans repas.

Activités proposées les mercredis

Description des thématiques d'activités retenues :

- Activités physiques et sportive
- Activités artistiques et culturelles
- Activités scientifiques et techniques
- Ateliers lecture, écriture
- Atelier de langues
- Jeux de stratégie
- Jeux collectifs ou extérieurs
- Citoyenneté et développement durable
- Informatique
- Autres activités ludiques
- Jeux calmes, repos, détente.

Articulation entre les activités du mercredi et le projet d'école :

En fonction de la communication du projet de l'école et du niveau d'intégration possible des contenus, les activités du mercredi et de l'accueil de loisirs du mercredi éducatif font résonance de manière ludique aux thèmes d'apprentissage abordés.

Intervenants extérieurs

Associations et Bénévoles dont Association Jeunesse éducation populaire.

Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?
Oui, marché

Formation

La ligue de l'Enseignement, prestataire gestionnaire des activités périscolaires et extrascolaires, propose à ses animateurs des formations :

- Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD)
- Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...)
- Qualifiante (CQP AP « Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Périscolaire »), continue,

La Ligue de l'enseignement est organisateur et formateur du « CQP animateur périscolaire ». Ce CQP est un diplôme de niveau V (CAP/BEP) créé par la branche professionnelle de l'animation, dans le but de qualifier et professionnaliser les animateurs périscolaires et de loisirs (le BAFA n'étant pas un diplôme professionnel). Il se prépare par une formation en alternance de 417 heures (200 heures en entreprise et 217 heures en formation) qui s'étale sur environ une année. Cette qualification peut en outre constituer une première étape vers d'autres diplômes professionnels puisque le CQP donne une équivalence à certains modules du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sport), diplôme d'État de niveau IV.

Un des objectifs de ces formations est de permettre à l'animateur de prendre de la hauteur, d'entamer une réflexion sur sa pratique éducative.

Déclinaison pédagogique dans les accueils périscolaires de Malzéville :

- Favoriser les échanges de pratiques entre les différents sites
- Assurer le suivi des animateurs pendant leur formation
- Proposer des formations aux équipes
- Favoriser les échanges d'informations et d'expériences au sein de l'équipe
- Favoriser les échanges de compétences
- Développer une communication en interne sur le fonctionnement de manière formelle et informelle

Modules de formation interne de notre prestataire : 20pers/an en moyenne
Formation professionnelle (CQP, BPJEPS, DEJEPS...) 5pers/an en moyenne.

La ligue de l'Enseignement propose des temps de formation continue sous différentes formes, dans le but de :

- Améliorer la connaissance de l'enfant, renforcer la qualité des animations et le développement de projets d'animations ancrés dans le territoire (formation organisées par la Ligue⁵⁴ ou par le plan de formation régional de la DDETS),
- Accompagner la capacité des animateurs à gérer les situations pédagogiques en meilleure autonomie et responsabilité,
- Mieux exploiter les compétences spécifiques de chacun et leur permettre de les développer,
- Découvrir les outils spécifiques de la Ligue de l'enseignement en bénéficiant des opportunités de formation départementales et nationales.

Accueil des publics particuliers sur la journée du mercredi

Enfants en situation de handicap

La loi handicap du 11 février 2005 demande aux communes de rendre accessibles aux personnes handicapées, les établissements recevant du public.

Tous les enfants scolarisés peuvent être accueillis dans le cadre des Accueils de loisirs sans hébergement.

La Ville de Malzéville veille à adapter au mieux son intervention et l'accueil proposé lorsqu'un enfant est temporairement ou de manière permanente en situation de handicap. Tout accueil d'un enfant

avec des besoins différents peut faire l'objet d'une concertation individuelle à la demande des parents.

Des formations particulières pour l'encadrement des enfants en situation de handicap seront proposées lorsque la situation se présentera, pour le moment, la ville de Malzéville n'accueille pas actuellement d'enfant en situation de handicap de manière permanente, uniquement des situations de handicap temporaires (bras en écharpe, enfant en béquilles ou en fauteuil roulant pour ne pas poser le pied à terre...).

Relations envisagées avec l'équipe enseignante, la famille pour les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil Individualisé)

La mise en place d'un PAI fait l'objet d'une rencontre entre les différents intervenants éducatifs (équipe enseignante, animateurs, service scolaire de la mairie), les parents et le médecin scolaire afin de préciser la pathologie, les effets qui peuvent être observés sur les temps scolaires et périscolaires et les conduites à tenir.

Enfants de moins de 6 ans

Pour les enfants de moins de 6 ans, un lieu de repos est-il prévu ?

Oui, une salle est réservée à la sieste.

Moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans :

- Ecoute des enfants,
- Mise en place de plusieurs activités courtes pour que les enfants choisissent en fonction de leurs envies et état de fatigue.
- Pause régulières pour boire un verre d'eau, passer aux toilettes.
- Temps récréatif avant le repas.
- Temps calme ou sieste après le repas – réveil échelonné

Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

Le projet pédagogique tient compte des besoins de l'enfant et ses objectifs sont adaptés aux différents temps d'accueils proposés. Ainsi, la journée-type de l'accueil périscolaire ou extrascolaire est organisée en fonction des besoins psychoaffectifs et physiques des enfants.

Valorisation du territoire auprès des publics accueillis

La ville de Malzéville est particulièrement sensible aux enjeux du développement durable depuis de nombreuses années. Ainsi, le jardin pédagogique, le plateau de Malzéville classé NATURA 2000, le verger conservatoire communal, le site de Pixérécourt sont autant de vecteurs supports de l'éveil éducatif locaux.

Le Programme National Nutrition Santé reste une politique publique mise en articulation avec l'ensemble de ces richesses communales.

De plus, les équipements communautaires de compétence intercommunale tel que le jardin botanique, le musée des beaux-arts à quelques dizaines de minutes de marche sont également des supports éducatifs ponctuels du territoire.

Modalités diverses

Modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT :

Au travers de diverses instances :

- Le conseil d'école,
- La caisse des écoles (instance composée du Maire, 5 membres du Conseil Municipal, 6

membres élus parmi les sociétaires, 1 Représentant de l'Education Nationale et 1 Membre désigné par le Préfet),

- Le comité participatif de coordination pédagogique (composé des membres de la caisse des écoles, des représentants du prestataire de service des accueils périscolaires et des parents d'élèves élus titulaires de chaque école et de toute personne invitée par le Président de la caisse des écoles susceptible d'amener un éclairage professionnel complémentaire et ponctuel) C'est le maillon intermédiaire entre le pilotage politique et le pilotage opérationnel et technique. Ce comité permet l'implication des parents et des représentants de l'Education Nationale dans les instances de participation,
- Le comité de pilotage du Centre Social : Le comité de concertation du Centre Social Saint-Michel Jéricho, constitué entre les financeurs (CAF, SIVU des communes de Saint-Max et Malzéville, CG), gestionnaire et utilisateurs, se réunit pour partager bilan et évaluation de la période écoulée et étudier la pertinence des orientations retenues au regard des enjeux sociaux actuels et futurs de la zone d'intervention.

Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce choix ?

- Pour les accueils de loisirs des mercredis : inscription à la journée avec ou sans repas ou inscription à la demie journée, annulations et réservations possibles jusqu'à la veille midi. Cette formule permet de répondre aux besoins des familles et éventuellement de cumuler un mode de garde collectif et individuel,

La contribution financière des familles pour les activités du mercredi éducatifs, comme pour les différents temps périscolaires, est calculée en fonction des revenus des familles (Cf. grille tarifaire annexée).

Moyens alloués à l'équipe pédagogique du périscolaire pour organiser et évaluer l'accueil

Budget annuel pour l'achat de matériel pédagogique et goûters.

Les organes de suivi Comités techniques et pilotage sont l'occasion de partager sur l'efficience du projet et sur son fonctionnement. Les modalités d'évaluation des différentes thématiques sont les suivantes :

→ Évaluation quantitative :

Nombre d'enfant inscrits/nombre d'activités proposées :

Évolution des inscriptions

Assiduité des participants

Les informations relatives à ces trois points seront collectées par la directrice et coordinatrice de l'accueil périscolaire et soumises au comité technique.

→ Évaluation Qualitative

Diversité des activités proposées / Satisfaction des enfants : questionnaires distribués par les intervenants et collectés par l'accueil périscolaire

Satisfaction des parents : questionnaires distribués et collectés par l'accueil périscolaire

Ressenti des intervenants : organisation de réunion bilan avec les intervenants à la fin de leur cycle.

→ Effet sur le comportement des enfants

Accessibilité des activités : point sur les inscriptions à chaque cycle

Existe-t-il un lien entre les activités du mercredi et celles organisées pendant les vacances ?

Non

Existe-t-il un lien entre les accueils organisés pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire et ceux proposés pour les collégiens et lycéens (club ado, accueil de jeunes etc.) ?

Les élèves des classes de CM2 pourront être amenés à réaliser des activités au Point Jeune, local fréquenté par les adolescents de la commune participant aux activités anim'ados de la ville situé au cœur du quartier des balcons de Velchée (rencontre de l'animateur d'activités pour les adolescents)

Évaluation du projet

Périodicité de l'évaluation (Obligatoire pour le renouvellement) : annuelle

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés)

Taux de fréquentation des services

Taux de satisfaction des familles : facteurs organisationnels (horaires, communication, adaptation des services) et contenus éducatifs

6. Cadre juridique du temps d'accueil collectif de mineurs

Accueil de loisirs périscolaire		
	Accueil de loisirs hors PEDT	Accueil de loisirs assoupli dans le cadre d'un PEDT
Cadre réglementaire	Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)	Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) Décret n°2013-707 du 2 août 2013 – convention PEDT
Taux d'encadrement + 5h par jour consécutives	Au minimum : 1 encadrant pour 8 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 12 enfants de 6 ans et plus	Au minimum : 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 14 enfants de 6 ans et plus
Taux d'encadrement - 5h par jour consécutives	Au minimum : 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 14 enfants de 6 ans et plus	Au minimum : 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 18 enfants de 6 ans et plus
Durée d'ouverture	2 heures minimum d'accueil par journée de fonctionnement	1 heure minimum d'accueil par journée de fonctionnement
Intervenants extérieurs	Non comptabilisé dans les taux d'encadrement	Comptabilisé dans les taux d'encadrement

Fonctionnement de votre ACM périscolaire		
Jours de fonctionnement	Plus de 4h consécutives par jour	Moins de 4h consécutives par jour
Lundi-mardi-jeudi-vendredi		X
Mercredi (Plan mercredi)	X	

7. Procédure de signature

Informations complémentaires pour la procédure de signature du PEDT:

Faire parvenir à la DDETS de Meurthe-et Moselle les documents suivants :

- Évaluation du précédent PEDT
- Nouveau PEDT en 1 exemplaire (utiliser ce document)
- Convention en deux exemplaires déjà signée par le maire ou le président de l'EPCI (l'administration en conservera 1)

La convention sera signée après validation de votre PEDT par la commission de lecture du Groupe d'appui départemental qui se réunira en septembre.

8. Contacts

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) (ex DDCS)
- Meurthe-et-Moselle
45 rue Sainte Catherine Cité administrative - Bât P1 CS 70708, 54064 Nancy Cedex
Service Jeunesse, Education Populaire et Sports

Delphine DEMARET
Conseillère technique et pédagogique– Accompagnement technique et
pédagogique
Mail delphine.demaret@meurthe-et-moselle.gouv.fr
03.57.29.12.84

Celine PREVOST
Responsable administrative Accueils collectifs de mineurs - télé-procédure
Mail celine.prevost@meurthe-et-moselle.gouv.fr
03.57.29.12.85

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Julien SPONEM
Mail julien.sponem@ac-nancy-metz.fr
03.83 93 56 20

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
Pour joindre le conseiller technique d'action sociale de votre territoire
Mail ctas.cafnancy@caf.cnafmail.fr